

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 OCTOBRE 2006 A VOUZIERIS

## **Présents :**

Mesdames Albane BATHELIER, Marie-Claude BERGERY, Françoise BONOMME, Geneviève BOUCHE, Marie-Ange BROUILLON, Françoise BUSQUET, Monique CHANCE, Geneviève COSSON, Marie-Hélène DEGUILHEM, Monique DESWAENE, Elisabeth DURTETTE, Marie-Françoise FESTUOT, Marie-Françoise GEILLE, Brigitte GERARD, Marie Ange LALLEMAND, Marie-Hélène MOREAU, Claudine MOUTON, Chantal PETITJEAN, Françoise PERONNE, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Chantal PONSARDIN, Messieurs. Claude ANCELME, Bernard BESTEL, Jean-Pierre BOSCHAT, Jean-Paul BOUILLEAUX, Pierre BOUVART, Michel BRISSET, Eladio CERRAJERO, Bruno CHARBONNIER, Michel COLIN, Robert DARCO, Jean-Pierre DAUMONT, Bernard DAY, Luc DECORNE, Gérard DEGLAIRE, Thierry DEGLAIRE, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Gilles DIDIER, Daniel DOYEN, Henry DULON, Gérard DUPUY, Philippe ETIENNE, Claude FRANCOIS, Christian GARREZ, Bernard GIRONDELOT, Joël GOBERT, Jacques GROSSELIN, Pierre GUERY, Michel GUTLEBEN, Michel GUYOT, Philippe HENRY, Alain HERBINET, Christian HULOT, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Denis LEFORT , Jean-Pierre LELARGE, Jean-Marc LOUIS, Hugues MACHAULT, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, Patrice MAUVAIS, Pierre MILHAU, Jacques MORLACCHI , Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Daniel NIZET, Jacky NIZET, André OUDIN, Jean-Luc PAYER, Francis POTRON, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, François SCHULZE, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Gérard SOUDANT, Jean-Yves STEPHAN, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, Erol VAUCHEL, Gilles ZEIMET.

## **Représentés :**

Mme Béatrice FABRITIUS donne pouvoir de vote à Mme Françoise BONOMME.  
M Jean-Claude ETIENNE donne pouvoir de vote à M André MALVAUX.  
M. Guy LECLERCQ donne pouvoir de vote à M François SCHULZE

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur SERVAIS fait part du décès de M. Denis PREVOT, Maire de Fossé, et, plus récemment de M. Bernard BOUILLON, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Grandpré, et demande, à leur attention, une minute de silence.

Il ajoute que M. Denis PREVOT est remplacé dans ses fonctions par M. Christian HULOT de Fossé.

M. Bernard PIERRET a démissionné de ses fonctions de Maire de Vouziers et 1<sup>er</sup> Vice-Président de la 2C2A.

M. Claude ANCELME lui a succédé en tant que Maire de Vouziers et Vice-Président.

Mme Anne-Marie DEGUILHEM a été nommée nouvelle déléguée communautaire pour la ville de Vouziers.

M. SERVAIS leur souhaite la bienvenue dans leurs nouvelles fonctions.

Puis, après vérification que le quorum est atteint, M. SERVAIS ouvre la séance.

Mme Marie-Ange LALLEMAND est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SERVAIS rappelle que certaines enveloppes contenant le recueil des actes administratifs de la 2C2A distribuées à l'entrée de la salle n'ont pas encore été prises.

Puis il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : Mise en réserve de la parcelle cadastrée ZD n° 23 à Blaise (08400).

**L'ajout de ce point supplémentaire est adopté à l'unanimité.**

## **I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29/06/06**

M. SERVAIS demande aux délégués communautaires s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil de Communauté du 29 juin 2006 en tenant compte de la remarque écrite de M. COLIN dont il donne lecture et qui est reproduit ci-dessous :

« Monsieur le Président,

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire corriger le compte-rendu cité en référence (compte rendu du Conseil de Communauté du 29 juin 2006 à Vouziers), en respectant les termes exacts de ma seconde intervention sur les zones de développement éolien.

Page 18 : M. Colin : il me paraît délicat de prendre la compétence à ces petites communes.

Dans un premier temps, j'ai rappelé que les propos du Président SERVAIS sur les retombées de la taxe professionnelle avaient pour origine l'opinion d'un porteur de projet, et qu'il conviendrait de faire étudier par les services fiscaux compétents du département, quelle serait la retombée financière d'une éolienne pour une commune.

En conséquence, je demandais le report de la décision concernant la prise de compétence.

Enfin, j'ai demandé s'il était bien juste et équitable de priver de taxe professionnelle les petites communes qui n'ont pas d'autres ressources.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués. »

Par ailleurs, M. LAMBERT prend la parole pour que soit précisé, page 12 du compte-rendu, concernant la création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le terrain appartenant aux Epoux ZORZA (08400 BLAISE), que la ville de Vouziers n'a pas participé au vote et qu'il faut donc inscrire : « Cette proposition est refusée à l'unanimité des votants » au lieu de « l'assemblée est contre à l'unanimité ».

M. SERVAIS soumet ensuite au vote le compte-rendu avec les nouvelles remarques.

**Ce compte-rendu est adopté avec 2 abstentions** (personnes absentes lors du Conseil de Communauté du 29 juin 2006).

## **II - ADMINISTRATION GENERALE :**

### ***1. Elections.***

La démission de M. PIERRET, Maire de Vouziers, effective à compter du 01/08/2006 et l'élection de M. ANCELME, le 17 septembre 2006, engendrent des modifications au sein de la composition de certaines commissions de la 2C2A.

Le Conseil de Communauté doit en effet se prononcer sur :

- la nomination du 1<sup>er</sup> Vice-Président parmi les 6 vice-présidents (parallélisme des formes, suite à l'élection des vice-présidents en juin 2004)
- la nomination d'un nouveau membre du Bureau (proposé au sein du Conseil municipal de Vouziers)
- la nomination d'un nouveau membre suppléant à la CAO, le 1<sup>er</sup> suppléant de la liste, devenant, suite à la démission de M. PIERRET de facto, membre titulaire. (car délégation a été donnée à M. ANCELME pour présider la CAO)

a) Election du Premier Vice-Président.

M. ANCELME, en tant que nouveau Maire de Vouziers, est Vice-Président de droit de la 2C2A.

Le Conseil de Communauté doit toutefois se prononcer, comme ce fut le cas en juin 2004, sur l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président parmi les 6 Vice-Présidents. Cette élection doit avoir lieu à bulletin secret.

M. SERVAIS précise qu'il a demandé à l'ensemble des Vice-Présidents pour savoir s'ils se portaient candidats. Seul M. ANCELME est intéressé.  
Le vote est donc réalisé à bulletin secret.

Mme Françoise BUSQUET et M. Christophe ROGIE sont nommés scrutateurs.

Sur 86 bulletins exprimés, M. MAINSANT obtient 2 voix, M. ANCELME 71 voix, 1 bulletin est nul et 12 bulletins sont blancs.

La majorité étant de 44 voix, **M. ANCELME est donc élu au premier tour 1<sup>er</sup> Vice-Président de la 2C2A.**

b) Composition du Bureau.

Suite à la démission de M. PIERRET, en tant que Maire de Vouziers, effective depuis le 1<sup>er</sup> août 2006, un nouveau membre du Bureau doit être réélu.

Il est proposé au Conseil de Communauté de nommer un nouveau membre du Bureau parmi les membres du Conseil Municipal de Vouziers, à savoir, Mme Anne-Marie DEGUILHEM.

M. SERVAIS propose d'établir un vote à mains levées. L'ensemble des délégués communautaires s'accorde sur cette proposition.

**Mme Anne-Marie DEGUILHEM est élue membre du Bureau à l'unanimité moins une abstention.**

Il est précisé que Mme DEGUILHEM n'a pas pris part au vote.

c) Composition de la commission d'appel d'offres.

M. SERVAIS propose également un vote à mains levées. Tous les délégués acceptent à l'unanimité.

Suite à la démission de M. PIERRET, il est également nécessaire de modifier la liste des membres de la commission d'appel d'offres, adoptée par délibération du Conseil de Communauté du 08/07/04.

M. ANCELME, nouveau Maire de Vouziers, est en effet devenu Président de la CAO par délégation du Président de la 2C2A.

Conformément à l'article 22-III du code des Marchés Publics, le 1<sup>er</sup> suppléant remplace automatiquement M. ANCELME en tant que membre titulaire.

Un nouveau suppléant doit donc être réélu.

Toutefois, avant toute chose, il convient d'ores et déjà de mettre à jour la liste des membres de la CAO.

La liste des membres de la CAO avait été modifiée, par délibération en date du 20/12/2005. Il apparaît qu'une erreur s'était glissée dans cette délibération puisqu'elle désignait Mme LAMY, en tant que membre suppléante de la CAO et non Mme COSSON, comme proposé par la ville de Vouziers.

Aussi, est-il proposé au Conseil de Communauté, d'adopter la délibération suivante :

« Vu la délibération n°04/038 du 08/07/2004 fixant la composition de la CAO  
Vu la délibération n°05/109 du 20/12/2005

Le Conseil de Communauté décide

-d'annuler et de remplacer la délibération n°05/109 du 20/12/2005 comme suit :

« Le Conseil de Communauté décide de remplacer Mme CAPPELLE en tant que membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres par Mme COSSON » »

**Les membres du Conseil de Communauté acceptent à l'unanimité la modification de cette délibération.**

Mme COSSON, suite à cette délibération, devient 1<sup>er</sup> membre suppléant de la liste. Suite à la démission de M. PIERRET et conformément au Code des Marchés Publics (art. 22-III), elle devient donc automatiquement membre titulaire à la place de M. ANCELME.

La CAO est donc composée comme suit :

Président : M Claude ANCELME

Membres titulaires : Mme LOCARD, M. Roland DESTENAY, M. Pierre GUERY, M. Christian NOIZET , Mme COSSON

Membres suppléants :Mme MOREAU, M. Bernard DAY, M. Gérard DEGLAIRE et M. Thierry DEGLAIRE.

**Il est donc désormais fait appel à candidature afin de pourvoir au remplacement de Mme COSSON en tant que membre suppléante.**

M. Daniel DOYEN se porte candidat.

**Celui-ci est élu à l'unanimité en tant que membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.**

## ***2. Charte de bonne utilisation des systèmes d'information, de communication et de reproduction de la 2C2A.***

Lors de ses réunions des 16 février 2005 et 29 juin 2006, le Bureau, puis le Conseil de Communauté ont validé le projet du règlement intérieur hygiène et sécurité tel que proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes, sauf à y apporter quelques précisions conformément aux observations de Monsieur COISTIA, relativement à l'article 5.

Ce projet a, également, reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire, le 29 juin 2006.

Eu égard, toutefois, à la difficulté de détailler le bon usage de la technologie de l'information et de la communication en quelques lignes, il est apparu nécessaire que la 2C2A adopte un document complémentaire, telle qu'une charte de bonne utilisation des systèmes d'information, de communication et de reproduction.

Cette charte de bonne utilisation des systèmes d'information, de communication et de reproduction a reçu un avis favorable lors de la réunion de Bureau du 02 octobre dernier (*annexe 1*).

*Il est demandé, aujourd'hui, au Conseil de Communauté d'approuver cette charte et de charger le Président de sa mise en application.*

M. SERVAIS fait remarquer que M. COISTIA avait demandé que soit ajouté, lors de la réunion de Bureau, le terme « scanners » au paragraphe VII page 5.

**Cette charte annexée au présent compte-rendu est adoptée à l'unanimité.**

### **III – ECONOMIE : Mise en réserve d'un terrain**

Dans le cadre de l'échange de terrains rendu nécessaire par le projet « extension de la zone d'activités de Vouziers », il est apparu que la SAFER pourrait mettre en réserve pour le compte de la 2C2A, le terrain suivant :

Commune de Bourcq (08 400)

<b>SECTION – N°</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Surface</b>	<b>Nature cadastrale</b>
ZA 24	La Robinette	3ha 08a 76ca	Terres

Conformément aux conditions posées par la SAFER pour ce type de prestation (mise en réserve), il conviendrait que la 2C2A « pré-finance » l'acquisition de ce terrain, pour un montant de 28 487.31€ (25 009.51€ + frais d'acquisition et rémunération SAFER) plus frais d'acte (et éventuellement des frais financiers à compter de la date d'acquisition par la SAFER jusqu'à la date de préfinancement de la 2C2A).

De surcroît, le coût annuel de cette prestation pour la 2C2A serait de 0.5% du prix principal de 25 009.51€.

Dans la mesure où cette éventualité de mise en réserve n'avait pas été précédemment présentée au Bureau et Conseil de Communauté, le Bureau s'est prononcé favorablement sur cette opération lors de sa réunion du 02 octobre dernier.

Une question est soulevée concernant le nombre d'hectares dont dispose la 2C2A en réserve.

M. SERVAIS répond que la 2C2A possède environ 5 hectares à Cauroy.

Concernant la zone d'activités de Vouziers, l'ensemble des terrains appartiendra à la 2C2A à la fin du mois car le géomètre a dû rectifier les parcelles et le notaire était dans l'attente des numéros de parcelles pour rédiger l'acte.

M. COLIN voudrait savoir pourquoi le terrain en question resterait la propriété de la Safer et non de la 2C2A.

M. SERVAIS répond qu'en ce qui concerne les propriétés agricoles, on passe automatiquement par la Safer mais que lorsque l'on a besoin d'échanger, on peut reprendre les terrains.

Puis il propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération suivante :

« Vu la convention générale de mise en réserves de terres compensatoires du 14 septembre 2003 modifiée,

Vu la compétence « Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires aux aménagements d'intérêt communautaire » de la 2C2A, article 2.1 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE,

Vu la nécessité de se constituer des réserves foncières pour tout projet d'aménagement à venir,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2006 - Budget annexe « Zone d'activités économiques »,

Le Conseil de Communauté décide :

- de pré-financer l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZA N°24, sise à Bourcq (08 400) d'une contenance de 3ha 08a 76ca, pour un montant de 28 487.31€, plus frais d'acte et éventuellement des frais financiers à compter de la date d'acquisition par la SAFER jusqu'à la date de préfinancement de la 2C2A,
- d'autoriser le versement de la rémunération des charges de structure liées au stockage de cette parcelle, pour le prix de 0.5% du prix principal de 25 009.51€ par an,
- d'autoriser le Président à signer l'entrée de mise en réserve n°2 et tout acte à intervenir relatif à cette opération. »

Si le Conseil de Communauté décidait d'adopter la délibération précédente, il conviendrait également qu'il se prononce sur la décision modificative suivante.

**Cette délibération est adoptée avec 4 voix contre et 5 abstentions.**

**POINT SUPPLEMENTAIRE : Mise en réserve de la parcelle cadastrée ZD n° 23 à Blaise (08400)**

Le Conseil de Communauté, réuni le 29 juin dernier, n'a pas souhaité acquérir la parcelle cadastrée ZD n°23 (08400 BLAISE), afin d'y installer une aire d'accueil des gens du voyage.

Toutefois, il a émis le souhait d'acquérir cette parcelle en tant que réserve foncière au prix estimé par les services des Domaines de 1€/m<sup>2</sup>.

Cette nouvelle hypothèse devait être soumise à son approbation lors de sa prochaine réunion.

Les services de la SAFER avaient conseillé à la 2C2A de renoncer à l'acquisition de ladite parcelle, en tant que réserve foncière au motif que celle-ci ne pourrait pas recueillir l'accord nécessaire de la profession agricole sur cette transaction. Le Bureau, lors de sa dernière réunion en date du 02 octobre dernier, a donc été informé de cette position.

Toutefois, par correspondance en date du 11 octobre 2006, la SAFER nous informe que dans le cadre de la convention de mise en réserve qui nous lie, elle se propose pour la parcelle précitée, de « négocier avec les vendeurs l'acquisition de leur propriété ainsi que l'étude des conditions de libération avec le fermier, et en cas d'accord, nous proposer cette parcelle en réserve ».

M. SERVAIS explique qu'il y a eu un changement de position de la Safer et qu'une réserve sert à garder les terrains en attente d'un échange.

M. DOYEN pense qu'on a tendance en France à acheter beaucoup de terres et qu'on n'en fait pas forcément la meilleure utilisation. D'après lui, il faut densifier davantage les terres que l'on achète pour qu'il y ait plus d'activités, plus d'emplois au mètre carré. Les terres ne sont pas toujours utilisées à leur maximum.

M. SERVAIS : C'est exactement la façon dont réagit la Safer. Il ajoute que les terres resteront agricoles même en cas d'échange.

M. ANCELME : L'avenir est sur la route de Sainte-Marie à proximité du Leclerc. La zone d'activités va se prolonger là. Donc, il peut y avoir encore besoin d'échanges. Si un agriculteur perd 4 hectares ici, il les récupérera ailleurs. Donc il y aura une densité et ce ne sera pas gaspillé n'importe où.

M. DAUMONT : C'est toujours la ville de Vouziers qui décide si c'est agricole ou non dans son PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Puis M. SERVAIS propose au Conseil de Communauté de se prononcer sur la délibération suivante en précisant que cela restera une terre agricole.

« Vu la convention générale de mise en réserves de terres compensatoires du 14 septembre 2003 modifiée,

Vu la compétence « Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires aux aménagements d'intérêt communautaire » de la 2C2A, article 2.1 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE,

Vu la nécessité de se constituer des réserves foncières pour tout projet d'aménagement à venir,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2006 - Budget annexe « Zone d'activités économiques »,

Le Conseil de Communauté décide :

- d'autoriser le Président à réaliser toutes les opérations nécessaires pour que la SAFER entame les négociations pour la mise en réserve foncière de la parcelle cadastrée ZD n°23 (08400 BLAISE), appartenant aux consorts BIVOIT ZORZA, au profit de la 2C2A,
- d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir relatif à cette opération. »

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **IV – FINANCES : « décision modificative : budget zone d'activité économique »**

Afin d'inscrire l'opération de mise en réserve de terres par la SAFER pour le compte de la 2C2A au moyen d'une avance de fonds,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter la décision modificative suivante pour le Budget Primitif 2006 Zone d'Activité Economique:

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

##### **Chapitre 23 Immobilisations en cours :**

Article 2313 immobilisations en cours : - **32 000 €**

##### **Chapitre 27 Autres immobilisations financières :**

Article 274 « prêt » : + **32 000 €**

M. SERVAIS précise qu'il s'agit d'un virement de crédit pour pouvoir acheter du terrain.

**Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.**

#### **V - 2C2A/CERFE : BOURSES 2006/2007**

Il est proposé au Conseil de Communauté l'attribution des bourses suivantes :

- **Melle Eve AFONSO:** bourse mensuelle de **958 euros** sur 11 mois et un versement d'un mois d'un montant de 962 euros soit un montant annuel de 11500 euros pour un thème de recherche sur « la contamination de l'environnement par la toxoplasmose dans les populations de chats domestiques et forestiers ».

- **Melle Estelle GERMAIN:** bourse mensuelle de **958 euros** sur 11 mois et un versement d'un mois d'un montant de 962 euros soit un montant annuel de 11500 euros pour un thème de recherche sur « l'identification des facteurs qui accroissent le risque d'hybridation entre chat forestier et chat domestique».
- **Melle Pauline HUBERT:** bourse mensuelle de **958 euros** sur 11 mois et un versement d'un mois d'un montant de 962 euros soit un montant annuel de 11500 euros pour un thème de recherche sur « l'étude du degré d'isolement des populations urbaines de hérissons».
- **Melle Marina MERGEY :** bourse mensuelle de **958 euros** sur 11 mois et un versement d'un mois d'un montant de 962 euros soit un montant annuel de 11500 euros pour un thème de recherche sur « l'impact de la fragmentation du paysage sur le risque d'isolement génétique des populations de martres».
- **M Julian PICHENOT :** bourse mensuelle de **958 euros** sur 11 mois et un versement d'un mois d'un montant de 962 euros soit un montant annuel de 11500 euros pour un thème de recherche sur « la conservation des populations septentrionales françaises de Sonneur à ventre jaune».
- **M Thomas RUYS :** bourse mensuelle de **958 euros** sur 11 mois et un versement d'un mois d'un montant de 962 euros soit un montant annuel de 11500 euros pour un thème de recherche sur « la répartition spatiale et abondance relative du castor, ragondin et rat musqué».

Nouvelle demande :

- **M. Thomas QUINTAINE** bourse mensuelle de **958 euros** sur 11 mois et un versement d'un mois d'un montant de 962 euros soit un montant annuel de 11500 euros pour un thème de recherche sur la « Modélisation du risque de transmission d'Echinococcus multilocularis entre ses hôtes, à la fenêtre d'observation locale ». (dossier en cours)

#### **Pour mémoire, origine du financement :**

Eve AFONSO

- 50 % du Conseil Régional Champagne Ardenne
- 50 % du Laboratoire de Grunenthal

Estelle GERMAIN

- 50 % du Zoo d'Amnéville
- 50 % du Conseil Général des Ardennes

Pauline HUBERT

- 50 % du Conseil Régional Champagne Ardenne
- 50 % du Conseil Général des Ardennes

Marina MERGEY

- 50 % du Conseil Régional Champagne Ardenne
- 50 % du Conseil Général des Ardennes

Julian PICHENOT

- 50 % du Conseil Régional Champagne Ardenne
- 50 % du Conseil Régional de Picardie

Thomas RUYS

- 50 % du Conseil Régional Champagne Ardenne
- 50 % du Conseil Général des Ardennes

Thomas QUINTAINE (dossier en cours)

- 50 % du Conseil Régional Champagne Ardenne
- 50 % du Conseil Général des Ardennes

**L'attribution des bourses est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.**

#### **VI - NOCTURNIA : Echange sans soulte de terrains entre le Conseil Général des Ardennes et la 2C2A.**

Dans le cadre des travaux de création d'un carrefour giratoire sur la RD 946 desservant notre site touristique Nocturnia, l'acquisition par le Conseil Général d'une emprise dans des parcelles appartenant à notre Communauté de Communes est nécessaire.



De même, afin de régulariser la question de la propriété du parking ainsi que l'accès piétonnier au domaine forestier, utilisé par Nocturnia, il convient que la 2C2A procède à l'acquisition de certaines parcelles.

C'est dans ces conditions, que le Conseil Général a proposé à notre Communauté de Communes de procéder à l'échange sans soulte figurant en *annexe2*.

Dés lors, il est proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

*« Vu la proposition d'échange de terrains sans soulte par le Conseil Général des Ardennes, dans le cadre des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 946 desservant Nocturnia et jointe en annexe à la présente délibération,  
Le Conseil autorise le Président à régulariser cet échange et à signer tous actes et documents utiles à la bonne fin de cette opération. »*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **XI/ QUESTIONS DIVERSES**

M. MORLACCHI intervient pour dire qu'il trouve la réunion très sympathique mais qu'il se doit d'exprimer son pessimisme : il est très inquiet pour l'avenir de la 2C2A. Il voit des projets de création de zone artisanale sur Rethel, ainsi qu'une étude sur une zone artisanale départementale sur Attigny mais rien sur Vouziers.

Il ajoute qu'on parle souvent du Sud-Ardenne, c'est-à-dire Vouziers-Rethel. Il pense que Rethel est en train de tout aspirer car cette ville a des terrains pour faire des zones artisanales, elle vient d'avoir sa maison de retraite qui sera inaugurée prochainement. Tous les services hospitaliers partent sur Rethel.

Concernant les pôles ruraux d'excellence, on a annoncé que Carignan était pris en considération, ainsi que Douzy, la Vallée de la Meuse et ensuite les Crêtes Préardennaises pour la filière bois.

Il a posé la question au député pour savoir où on en était.

Le problème, c'est que la 2C2A est encore sur la touche.

En tant que Conseiller Général et délégué, il se demande ce qu'il faut faire dans le domaine économique. Il ne s'agit pas non plus de faire des zones artisanales un peu partout. Si on en fait partout, il faut les occuper aussi. Quelle est la volonté des artisans ? Il cite l'exemple des artisans qui ont 50 ans, et qui dans 10 ans vont partir à la retraite.

Il souhaiterait que de temps en temps, ait lieu une réunion pour parler de l'avenir du secteur. Il dit être parfois déboussolé parce qu'à chaque fois qu'il pose la question, que ce soit au Président du Conseil Général ou au Président de la Région, on lui répond : « mettez-vous autour d'une table, ayez des projets et si vous en avez, on vous aidera massivement ».

Il estime qu'il n'y a pas grand-chose comme projet spécifique et voudrait qu'il y ait un débat pour savoir quel avenir préparer sur notre secteur.

M. SERVAIS : « En ce qui concerne les zones, si on achète un terrain, c'est quand même bien pour se lancer. Si on se lance, c'est avec le Conseil Général. Quand on veut faire quelque chose, il faut que les gens suivent. On ne pouvait pas commencer à aménager une zone artisanale sans avoir la maîtrise des terrains.

Il ne faut pas dire qu'on fait des zones partout sauf chez nous car ça y est, avant la fin de l'année on se lance.

Concernant le pôle d'excellence rural, une réunion a eu lieu avec Mme DESBAZEILLE à laquelle participaient Mlle Isabelle GUIOT, Mlle Sonia BRUNET, M. GUILLAUMIN du Conseil Général, MM. ROBERT et CAPITAIN de la Préfecture.

En mars, il était question de présenter ce pôle d'excellence rural à la condition d'être subventionné. Mme DESBAZEILLE nous a expliqué que même si le Ministère de l'intérieur nous avait appuyé, il n'en avait pas été de même pour le Ministère des transports et elle voyait mal proposer ce projet en tant que pôle d'excellence rural.

Etant donné que le SERT n'a pas démarré et ayant appris en juillet que finalement les crédits ne seraient pas là, à quoi servirait un bâtiment pour Ariska (de l'ordre de 2 000 000 €). Même si on a 50 % de subvention, il reste quand même 50 % à trouver ».

« J'ai donc dit à Mme DESBAZEILLE que je ne souhaitais pas présenter ce dossier au nom de la Communauté de Communes. Il n'y a pas que la construction du bâtiment, il y a aussi le fonctionnement de l'ordre de 100 000 € à 200 000 € par an pour ne rien mettre dedans au départ. Le dossier ne sortira pas parce qu'il ne sera pas présenté. La 2C2A perdra peut-être 50 % de subvention mais économisera 50 % ».

M. MORLACCHI : « Le gros problème que l'on a dans notre Communauté de Communes est que chacun reste dans son petit village, chacun dans son petit canton, et à la limite, il n'y a pas d'unité. Par exemple pour les zones artisanales départementales, on parle d'une zone autour de Leclerc, à un moment, on en a parlé aussi autour de Mazargan. Il faudrait que l'on définisse les points que nous décidons et que tous nous allions défendre la même cause au niveau du Président du Conseil Général. Si plusieurs Conseillers Généraux n'ont pas les mêmes objectifs, cela devient incohérent. Sur la Communauté de Communes, choisissons deux ou trois projets et soyons tous porteurs de ces projets pour qu'on arrive jusqu'au bout ».

M. SERVAIS précise que ce projet existe sur Vouziers. C'est en accord avec le Conseil Général. Pour l'instant, la 2C2A n'était pas propriétaire. La première chose à faire était d'avoir la maîtrise des terrains.

M. DUPUY : « Je reviens à propos du projet Ariska. Il est bien certain qu'on ne va pas construire un bâtiment pour une entreprise fantôme. Tout est fantôme depuis le début. Combien cela a-t-il coûté à la 2C2A ? Il faudrait faire le bilan de l'opération. Des subventions Feder devaient arriver. On attend toujours et elles n'arriveront peut-être jamais ».

M. SERVAIS : « Les subventions Feder mettent du temps à arriver ».

M. DUPUY pense que la 2C2A a joué le rôle de banquier dans l'affaire car c'est elle qui a avancé l'argent. Elle avait versé une subvention au départ pour laquelle on avait dit : « si l'affaire ne se fait pas, elle nous sera remboursée ». C'est comme cela que ça a commencé.

Il voudrait également savoir où en est le projet « friche Sietam ».

Il demande aussi où on en est du point de vue subvention Feder pour Nocturnia 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranches puisqu'on avait ouvert une ligne de trésorerie d'1 million d'euros dernièrement pour combler ces défaillances.

Et puis éventuellement faire un point sur Nocturnia en cette fin de saison et savoir s'il y a eu une bonne fréquentation.

M. SERVAIS : « Pour le SERT, il y aura une présentation avec les chiffres exacts. Ce sera préparé pour le prochain Conseil de Communauté après une réunion de la commission des Finances et du Bureau.

En ce qui concerne les crédits Feder, la 2C2A ne les a pas tous reçus. D'autres Maires aussi dans la Communauté de Communes se plaignent également de ne pas avoir reçu les crédits Feder. On a l'arrêté de subvention mais ça n'arrive pas et ce n'est pas faute de réclamer.

Pour Nocturnia, les services instructeurs du Feder doivent avoir toutes les factures certifiées payées et ils doivent encore nous verser environ 350 000 €.

En ce qui concerne la situation de Nocturnia, environ 10 000 tickets d'entrée ont été comptabilisés ».

M. SERVAIS donne la parole à M. MALVAUX.

M. MALVAUX : « Les entrées pour cette année : il y a eu 9 700 visiteurs à la scénographie de Nocturnia, 2 500 personnes sont venues voir les animations payantes, et sur le site, il est venu 15 000 personnes au total. Au niveau de la restauration, cette année il y a eu 2 800 couverts servis. L'année dernière, il y en avait eu 1 000 et 7 160 visiteurs étaient venus sur le site ».

Mlle GUIOT ajoute qu'il y a de plus en plus de réservations hors saison pour des séminaires et des repas.

M. SERVAIS : « Le restaurant fonctionne bien. Le week-end dernier, il y a eu 60 ou 80 personnes qui sont venues ».

M. DOYEN revient sur ce qu'a dit M. MORLACCHI précédemment, à propos du développement. Il explique qu'il ne faut pas oublier que Rethel se trouve sur des grandes voies de communication. Le développement se fait autour et le long des voies de communication. C'est valable pour l'eau, les voies ferrées et les autoroutes. Rethel va maintenant avoir le TGV. Il est donc compréhensible que cette ville se développe et il faut absolument s'y raccrocher. Voir Rethel comme un concurrent semble une mauvaise position. Si Rethel se développe, alors Vouziers peut se développer, bien sûr pas au même rythme.

Lorsqu'il s'est présenté aux dernières cantonales, dans son programme, il pensait à la réalisation d'une voie routière Rethel-Vouziers améliorée en deux voies, avec des voies montantes, des voies descendantes. D'après lui, faire une autoroute vers l'A34 est une aberration. Une petite ville comme Vouziers ne peut pas avoir une autoroute, c'est trop cher.

M. SERVAIS : « Concernant la friche SIETAM, une visite a eu lieu avec M. GUILLAUMIN du Conseil Général. Il y a deux travées qui intéresseraient l'entreprise qui se trouve sur place et le Conseil Général serait peut-être aussi intéressé par deux travées. Mais pour l'instant, ce n'est pas suffisamment clair pour que je vous en parle davantage. Il est prévu une autre visite sur place ».

M. COLIN se souvient que, lors de la présentation pour le pôle d'excellence rural, il y avait un autre projet qui était situé à Brioules/Bar. Il ne sait pas si ce projet était du même acabit que le premier et pense qu'il serait utile de le réactiver.

M. SERVAIS : « Pour Brioules, c'est M. PARIS, entrepreneur privé, qui veut faire les travaux par lui-même. Mlle BRUNET le rencontre assez souvent pour discuter des dossiers à faire mais il tient à être le propriétaire de ses bâtiments et à ce que ceux-ci soient sur son terrain. Il dit que pour l'instant, il est intéressé par Brioules mais il parle quelquefois aussi de Poix-Terron.

On a rencontré également M. POLLET, menuisier à Brioules, parce qu'avec lui, on aurait pu constituer un pôle. Mais celui-ci n'était pas partant. Ce qu'il avait lui convenait parfaitement ».

M. GUERY : « Pour M. POLLET, son bâtiment venait d'être fait par lui-même. Tandis que pour M. PARIS, ce qui a fait réagir, c'est d'avoir entendu qu'il voulait partir à Poix-Terron. Quand nous sommes allés rencontrer M. PARIS, notre député nous avait lancé l'idée d'un pôle d'excellence rural et il fallait déjà 2 hectares de terrain. M. PARIS en a juste 1 hectare 06 et il voulait rester maître de ses bâtiments. Etant donné qu'il a des bâtiments qui existent, il voulait s'en servir comme réserve. La semaine dernière, il a fait savoir que c'était l'architecte, M. PASCUAL, qui était sur ces travaux donc maintenant on attend. Mais il y a toujours ce point d'interrogation avec Poix-Terron.

Un événement nouveau vient de se produire à Brioules : On a une scierie qui a aussi des difficultés pour s'étendre. Elle cherche un terrain. Le conseil municipal de Brioules vient de voter la mise à disposition de 2 hectares à cette entreprise si elle veut déménager de Chatillon à Brioules. C'est à voir maintenant si on ne peut pas reprendre cette histoire de pôle d'excellence rural ».

M. SERVAIS : Il n'est pas question de relancer en janvier une opération de pôle d'excellence rural. Le dispositif est terminé depuis fin septembre 2006.

M. GUERY : « Au départ, il y avait une volonté de la Préfecture de faire aller ce projet plus loin. Mais par rapport à ce qui a été lancé sur Vouziers, on a préféré attendre une deuxième proposition de Brioules. Pour l'instant, à la Préfecture, il n'y a rien qui sort ».

M. Claude FRANÇOIS : « Concernant les gens du voyage, il était question de créer une aire sur Blaise, ça a été refusé. Lors du dernier Conseil on a parlé de créer cette aire à Chestres. Qu'en est-il avec ce terrain ? »

M. SERVAIS : « En effet, on pense créer une aire sur l'ancien champ de tir de Chestres. Tout d'abord, la Directrice de l'Office National des Anciens Combattants de Charleville (ONAC) est venue et a dit qu'il n'y avait pas d'inconvénient que ce soit installé ici mais ce n'est pas elle qui prend la décision. Nous avons écrit à Paris à la DMPA (Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives) qui a répondu que ce terrain était mis à la disposition des Domaines pour la revente.

Nous avons demandé s'il n'y avait pas d'inconvénient avec la proximité d'un cimetière. Il y a possibilité d'y mettre 15 places. Il est possible d'aménager de façon à ce que les gens ne soient pas trop près du cimetière. Autre chose, c'est la dépollution de la butte de tir. L'idée n'est pas si mauvaise que ça puisque j'ai lu dans le journal qu'à Sedan, l'aire d'accueil des gens du voyage pourrait être installée sur un champ de tir. Là-bas aussi il y aura dépollution. Ils ne sont pas plus avancés que nous. De notre côté, il faut arriver à quelque chose de concret avant le 31 décembre. Même si les gens du voyage ne peuvent pas s'installer le 31 décembre, il faut prouver que l'on a lancé l'opération ».

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur SERVAIS lève la séance à 22 heures 15.

Fait à Vouziers, le 23 octobre 2006.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Daniel SERVAIS

Marie-Ange LALLEMAND